

Séance du 24 février 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-quatre février
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 16 février 2026, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents 7

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Gisèle CUCHET, membres du Conseil Municipal

M. François LEBEAU, Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Ghénia BENSAOU, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal
Mme Evelynne VERNET, membre désigné par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est confronté à des difficultés de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels. (Difficultés liées au retard de versement de certains financeurs)

L'ouverture de crédit ou ligne de trésorerie interactive, qui permet d'utiliser des crédits en cas de besoin et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet est la solution à cette situation exceptionnelle.

Il ne s'agit pas d'emprunts qui procurent au CCAS des ressources supplémentaires mais d'une avance de trésorerie dans l'attente du recouvrement des recettes prévu au budget.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Les mouvements de fonds correspondants sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

Le CCAS disposait déjà d'une ligne de trésorerie de 700 000 € auprès de la Caisse d'Epargne dont l'engagement prendra fin le 17 mars 2026, il convient donc d'en contracter une nouvelle à compter de cette date.

Le CCAS a répondu favorablement à la proposition de la CAISSE D'EPARGNE pour une durée d'un an.

Les conditions de cette ouverture de crédit sont :

- Montant maximum mis à disposition : 700 000 €
- Durée : 12 mois maximum
- Taux : €str (Euro short-term rate)
- Marge : 1.20 %

Le calcul des intérêts est effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours

- Commission d'engagement : 0,15 %
- Commission de gestion et de mouvement : NEANT
- Commission de non-utilisation : 0.05 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser la présidente ou son représentant de signer un contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne et tous documents se rapportant à cette opération.
- D'autoriser la présidente ou son représentant à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive dans les conditions prévues par ledit contrat.

Pour :7

Contre :0

Abstentions :0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 25 février 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 26 février 2026

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



I.AOUAD